

Toromont et vous

Notre Code de Conduite

TOROMONT

Message du Président et Chef de la direction

Depuis 1961, des générations d'employés des Industries Toromont, travaillant en collaboration avec des partenaires commerciaux de renommée mondiale, ont acquis une réputation d'honnêteté, d'intégrité et d'équité. Ils ont créé une tradition bien ancrée d'excellence personnelle et de responsabilité.

Pour refléter ce fier héritage et le protéger pour les années à venir, nous avons créé le Code de conduite de Toromont. Il lie notre entreprise et tous ceux qui y travaillent à une cause commune et fournit un cadre pour un comportement éthique. Le respect de notre Code à chaque quart de travail, dans chaque succursale et dans chaque région de nos vastes territoires garantira que nos actions collectives quotidiennes sont à la hauteur du vaste héritage de Toromont.

Ce document est dynamique ; il est revu chaque année par notre Conseil d'administration et mis à jour chaque fois que cela est nécessaire pour refléter les nouveaux développements dans le monde et sur nos marchés. Néanmoins, les principes sous-jacents que nous suivons, les valeurs auxquelles nous adhérons et les attentes que nous formulons sont constants.

La responsabilité personnelle est au cœur de notre culture. Tous ceux qui travaillent pour Toromont ou en son nom ont le devoir de respecter, de promouvoir et de soutenir notre Code de conduite et de faire preuve des normes les plus élevées en matière de conduite des affaires. Quelle que soit votre place dans notre entreprise, ce que vous faites est important. Nous vous encourageons à prendre l'initiative et montrer l'exemple.

En tant qu'entreprise multiculturelle et multigénérationnelle, le respect de la diversité des origines, des points de vue et des opinions fait partie du mode de fonctionnement de Toromont. Dans le cadre d'un lieu de travail inclusif, accueillant et engageant, ouvert à tous, nous ne nous attendons à rien de moins.

Comprendre le Code est la première étape pour l'adopter. Si vous n'êtes pas sûr d'une quelconque disposition, il vous incombe de demander des éclaircissements à votre supérieur ou au service des ressources humaines. Ils sont là pour vous guider.

Nous attendons également de vous que vous vous manifestiez et que vous vous exprimiez lorsque vous observez quelque chose qui ne vous semble pas correct. Tout soupçon de violation du Code ou de comportement inapproprié doit être signalé à votre supérieur hiérarchique, aux Ressources humaines ou, de manière confidentielle, à notre ligne d'assistance téléphonique confidentielle et anonyme de conformité. Vous pouvez le faire sans crainte de représailles.

La réputation de Toromont dépend de **vous** et ce Code s'applique à chacun d'entre nous. Ensemble, préservons, protégeons et faisons progresser notre position dans le monde grâce à un comportement qui inspire la confiance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,



Michael McMillan

Président et Chef de la direction

Vivre nos valeurs

Les valeurs de Toromont nous guident dans l'exercice de nos fonctions et reflètent ce qui est important pour notre entreprise. Nous choisissons de vivre selon nos valeurs dans tout ce que nous faisons.

- Milieu de travail sécuritaire et favorisant le respect
- Responsabilité sociale
- Intégrité sans compromis
- Habilitation à tous les niveaux
- Croissance des personnes et de l'entreprise
- Des retombées pour toutes les parties prenantes

Le présent Code de conduite s'applique à toutes les divisions, unités d'affaires, filiales et sociétés affiliées des Industries Toromont Ltée (« Toromont ») et à tous les membres de l'équipe, y compris les directeurs, les administrateurs, les employés, les fournisseurs, les consultants, les agents et les représentants de Toromont (désignés par « nous », « notre », « nos » ou « vous » dans le présent Code).

Ces normes de conduite des affaires sont renforcées par nos politiques sur le lieu de travail et notre Code de conduite des fournisseurs.

Nous sommes tous responsables

La qualité de Toromont dépend des personnes qui y travaillent et des actions que nous entreprenons. Nous jouons tous un rôle essentiel dans la protection de la culture, des valeurs et de la réputation de Toromont, ainsi que des marques que nous représentons.



Contenu

<i>Vivre nos valeurs</i>	3
<i>Nous sommes tous responsables</i>	3
MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX	6
Santé et sécurité.....	6
Diversité et inclusion	7
Droits de la personne universels et pratiques de travail	7
Harcèlement et discrimination.....	7
RESPONSABILITÉ SOCIALE	8
Notre environnement.....	8
Dons de bienfaisance.....	8
Associations professionnelles et à but non lucratif.....	9
Participation politique	9
INTÉGRITÉ SANS COMPROMIS	9
Divertissements, cadeaux et faveurs.....	9
Pratiques loyales et concurrentielles.....	10
Respect des lois	10
Conflit d'intérêts	11
Intérêts commerciaux extérieurs.....	11
Emploi extérieur et mandats d'administrateur	12
Informations confidentielles.....	12
Utilisation des actifs de l'entreprise	13
Cybersécurité	13
Médias sociaux.....	14
Pratiques commerciales et comptables.....	14
Activité d'investissement.....	15
HABILITATION À TOUS LES NIVEAUX	15
Décentralisation	15
Alignement.....	15
CROISSANCE DES PERSONNES ET DE L'ENTREPRISE	16
Formation et développement	16

RETOMBÉES POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES.....	16
Clients	17
Employés.....	17
Actionnaires	17
Fournisseurs.....	17
Société	18
RESPECT DE NOTRE CODE.....	18
Notre responsabilité partagée	18
Donner l'exemple	18
Dans le doute	18
S'exprimer sans crainte.....	19
Signalement	19
Rapport.....	19
Non-conformité.....	19

MILIEU DE TRAVAIL SÉCURITAIRE ET RESPECTUEUX

Santé et sécurité

Pour Toromont, l'engagement en faveur d'un environnement de travail sécuritaire et sain, où les blessures et les maladies professionnelles sont évitées grâce à l'identification et à l'atténuation des risques, est sans compromis. Dans le cadre de cet engagement, Toromont applique des politiques détaillées en matière de santé et de sécurité, investit dans la formation à la sécurité et dans l'équipement de protection individuelle, procède régulièrement à des inspections de sécurité et à des vérifications de conformité. Chaque employé de Toromont a la responsabilité morale et juridique de garantir des conditions de travail en toute sécurité, de connaître et de respecter toutes les politiques et pratiques en matière de sécurité, ainsi que la législation en vigueur.

Les politiques, la formation et la conformité ne sont toutefois pas suffisantes. La sécurité est un élément fondamental de notre culture et une priorité absolue. C'est pourquoi nous assumons la responsabilité personnelle de la prévention des risques et prenons toutes les précautions raisonnables pour assurer notre propre sécurité et éviter de mettre les autres en danger.

Pour mieux démontrer notre engagement collectif pour la sécurité des opérations, nous suivons tous nos cinq règles cardinales de sécurité. Ces règles sont considérées comme le fondement de notre culture de la sécurité et s'inspirent des meilleures pratiques utilisées par les responsables de la santé et de la sécurité dans les principaux secteurs d'activité que nous servons. Toute personne qui se met en danger ou met les autres en danger en enfreignant une règle fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



Diversité et inclusion

Chez Toromont, nous estimons que la diversité des compétences, des expériences et des points de vue permet d'améliorer le leadership, la force et le rendement de l'entreprise, et de créer une expérience de travail plus stimulante et gratifiante. Nous nous engageons donc à promouvoir la diversité et l'inclusion à tous les échelons de l'entreprise et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, les clients et les autres partenaires commerciaux et communautaires.

Toromont définit le terme « diversité » comme incluant des caractéristiques telles que le genre, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la race, la religion, l'origine ethnique, l'âge, le milieu culturel, les capacités physiques et mentales et d'autres caractéristiques qui rendent les personnes uniques.

Nos contributions, perspectives et expériences individuelles et uniques sont valorisées et nous accueillons et encourageons la diversité et l'inclusion à tout moment.

Droits de la personne universels et pratiques de travail

Nous reconnaissons et valorisons la dignité et la valeur inhérentes à chaque personne et assurons l'égalité des droits et des opportunités en matière d'emploi et de relations commerciales. Nous respectons les droits de la personne universels et les pratiques de travail.

Toute personne mérite d'être traitée avec respect, dignité et égalité. Les droits de la personne fondamentaux comprennent la liberté d'expression et la liberté, la vie privée, la santé, la vie et la sécurité, ainsi qu'un niveau de vie adéquat.

La contribution de Toromont à l'établissement d'une base de liberté, de justice et de paix dans le monde commence par la reconnaissance et le respect de la législation applicable en matière de droits de la personne partout où elle exerce ses activités, y compris la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones.

Toromont respecte la liberté d'association et reconnaît le droit des employés à la négociation collective. Toromont soutient l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, ainsi que l'abolition du travail des enfants. Nous respectons la législation applicable en matière d'esclavage moderne, y compris la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, qui vise à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes. Nous appliquons des politiques, des contrôles et des procédures conçus pour prévenir, détecter, évaluer, gérer et remédier (le cas échéant) à toute non-conformité dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement.

Harcèlement et discrimination

Toute personne mérite d'être traitée avec dignité, respect et égalité. Ce principe est fondamental pour notre réussite collective et individuelle.

Grâce aux politiques de Toromont, à notre comportement et à nos actions, nous maintenons et promouvons un environnement exempt de harcèlement, de discrimination, de violence, de représailles et d'autres comportements irrespectueux ou inappropriés. Nous veillons à ce que chacun connaisse, promeuve et respecte les politiques de Toromont relatives à ces droits et principes fondamentaux. Toromont ne tolère aucune discrimination, aucun harcèlement, ni aucun comportement abusif de la part ou à l'encontre d'un employé, d'un client ou d'un membre de la communauté.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Notre environnement

Toromont s'engage à protéger et à contribuer positivement à la durabilité de l'environnement et de l'entreprise et respecte toutes les lois applicables. Grâce à des programmes de gestion de l'environnement et de l'énergie, Toromont surveille l'utilisation de l'énergie et de l'eau, et se concentre sur la réduction et l'atténuation des impacts environnementaux négatifs par le biais d'initiatives telles que le recyclage, les politiques anti-ralenti et les investissements en capital visant à réduire l'utilisation de l'énergie et de l'eau. Les opérations de remanufacturation de Toromont contribuent de manière substantielle à l'économie circulaire.

Dans l'exercice de nos fonctions, nous nous conformons à toutes les lois environnementales applicables et aux politiques de l'entreprise. Il est de notre responsabilité de porter à l'attention de la direction de Toromont tout acte ou pratique environnementale que nous estimons incompatible avec ces intentions.

Nous collaborons avec nos fournisseurs et nos clients pour développer, promouvoir et déployer de nouvelles technologies, de nouvelles méthodes d'opération et de nouveaux produits qui ont un impact positif sur l'environnement et qui aident à faire face aux conséquences du changement climatique.

Dons de bienfaisance

Toromont reconnaît que le rôle de pionnier de l'industrie s'accompagne d'une responsabilité à l'égard des communautés où nous travaillons et vivons.

Nous voulons faire une différence positive dans le monde par nos actions. Guidés par l'esprit de communauté, nous montrons la voie de la responsabilité sociale en participant à de nombreuses œuvres de bienfaisance importantes par le biais d'un programme de dons d'entreprise.

Les dons au nom de l'entreprise sont effectués de manière éthique et transparente. En conséquence, toutes les demandes d'aide financière de Toromont ou de dons de produits de la part des organismes à but non lucratif doivent être approuvées par la haute direction.

Associations professionnelles et à but non lucratif

Toromont soutient et encourage les membres de son équipe à contribuer à la société en s'engageant auprès des organismes caritatifs, des services communautaires et des organisations professionnelles. Toutefois, nous veillons à n'utiliser le temps ou les ressources de l'entreprise pour de telles activités qu'avec l'accord préalable de notre responsable. Par ailleurs, lorsque nous agissons ou parlons au nom de ces organismes, nous prenons soin de nous assurer que nous les représentons en tant que personne, et non en tant qu'employé ou porte-parole de Toromont.

Participation politique

Toromont est neutre sur le plan politique. Nous ne nous associons à aucun parti politique.

En revanche, nous sommes parfaitement libres de participer en tant que personnes au processus démocratique à tous les niveaux, y compris en faisant campagne lors d'élections, en nous présentant à des élections ou en occupant des fonctions publiques. Lorsque nous nous impliquons dans des activités politiques, nous séparons ces activités de notre association avec Toromont. Nous n'utilisons pas les actifs de l'entreprise, nous ne faisons pas campagne sur les lieux de travail et nous ne nous identifions pas dans les communications de campagne comme des employés ou des représentants de Toromont.

Parallèlement, si nous souhaitons exprimer publiquement nos opinions personnelles, notamment par le biais des médias sociaux, d'éditoriaux ou autres, nous le faisons en tant que personne et nous ne nous représentons pas ou ne nous laissons pas percevoir comme exprimant le point de vue de Toromont. Par ailleurs, nous ne nous identifions pas par notre fonction ou notre association avec l'entreprise.

INTÉGRITÉ SANS COMPROMIS

Nous agissons avec intégrité et transparence dans notre travail et nos relations d'affaires. Nous comprenons que cela est essentiel pour gagner et conserver la confiance de nos collègues, de nos clients, nos actionnaires, nos fournisseurs et la communauté.

Divertissements, cadeaux et faveurs

Toute personne ou entreprise faisant affaire avec Toromont doit avoir accès à nos biens et services sur un pied d'égalité.

Nous n'offrons ni n'acceptons de pots-de-vin ou de ristournes. Nous n'acceptons pas d'invitations, de cadeaux, d'argent ou de faveurs, directement ou indirectement, qui pourraient influencer, ou sembler pouvoir influencer les décisions commerciales au profit d'un fournisseur, d'un entrepreneur ou d'un client particulier. Cette interdiction inclut l'échange de divertissements, de cadeaux et de faveurs avec des représentants du gouvernement.

Toute entreprise ou personne offrant des cadeaux ou des faveurs, ou tentant de toute autre manière d'exercer une pression indue sur Toromont, ne sera pas et ne devra plus être considérée comme un fournisseur, un entrepreneur ou un client potentiel. Si l'on nous propose de telles faveurs, nous signalons immédiatement l'incident à un responsable. Si nous acceptons, nous sommes passibles de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

En outre, nous n'offrons pas de cadeaux ou de faveurs pour obtenir un traitement préférentiel pour Toromont. Nous n'offrons ou n'acceptons des cadeaux, des faveurs ou des services que dans le cadre d'échanges normaux, propres aux relations d'affaires. Par exemple, les pratiques suivantes sont normalement acceptables : échange d'objets modestes de valeur symbolique entre associés d'affaires ; présentation de petites marques d'appréciation lors de réceptions mondaines ; acceptation d'articles promotionnels standard à faible coût.

Les divertissements, tels que les repas d'affaires, sont limités à des besoins raisonnables et ne doivent jamais atteindre une ampleur telle qu'ils suscitent un quelconque sentiment d'obligation.

Pour éviter toute apparence de favoritisme, les clubs sociaux des employés n'acceptent pas de dons de biens ou de services de la part d'un fournisseur, sauf à des fins caritatives.

Pratiques loyales et concurrentielles

La concurrence est un élément inévitable et sain du monde des affaires qui conduit à la croissance, l'innovation et l'amélioration.

Nous rivalisons d'intensité, mais nous agissons toujours de manière équitable et honnête avec tous les concurrents. Nous respectons toutes les lois applicables en matière d'antitrust et de concurrence. Il est notamment interdit d'interagir illégalement avec des concurrents pour fixer des prix ou des conditions de vente, de coordonner des activités d'appel d'offres ou de boycotter des clients ou des fournisseurs.

Respect des lois

Nous agissons en conformité avec les lois applicables et les politiques de Toromont. Lorsque notre travail implique des activités soumises à une législation spécifique, nous nous familiarisons avec les exigences de cette législation et nous nous y conformons. En cas de doute, nous demandons conseil à notre responsable ou à la directrice des Affaires juridiques de Toromont. Nous respectons et faisons respecter, sans restriction :

- La législation sur la santé et la sécurité au travail

- La législation sur la concurrence et l'antitrust
- La législation anticorruption et anti-blanchiment d'argent
- Les réglementations en matière de commerce international et les restrictions à l'exportation
- La législation environnementale
- La législation sur l'esclavage moderne
- La législation sur les droits de la personne

Conflit d'intérêts

Nous exerçons nos fonctions consciencieusement, honnêtement et dans l'intérêt primordial de Toromont. Nous évitons activement les situations dans lesquelles il existe, ou peut sembler exister, un conflit potentiel entre les intérêts de l'entreprise et nos intérêts personnels.

En général, un conflit d'intérêts existe dans toute situation où nous utilisons notre position dans l'entreprise pour obtenir un gain ou un avantage personnel, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un membre de notre famille ou d'un associé. Par exemple, un employé qui achète des services ou des produits à une entreprise appartenant à son conjoint est en situation de conflit d'intérêts. De nombreux conflits ou conflits perçus comme tels sont moins évidents.

Ce qui est important et nécessaire, c'est de divulguer complètement à nos responsables les circonstances qui pourraient être interprétées comme un conflit d'intérêts. Une divulgation complète **et préalable** le fait permet à Toromont de résoudre les situations floues et les conflits d'intérêts potentiels avant toute difficulté. Si nécessaire, les situations individuelles doivent être soumises à l'approbation de la directrice des Affaires juridiques de Toromont, sous réserve des actions recommandées nécessaires pour se prémunir contre un conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel.

Il n'est pas possible d'énumérer toutes les situations dans lesquelles un conflit ou une perception de conflit pourrait survenir, mais les sections qui suivent tentent de fixer des normes et de clarifier certaines situations dans lesquelles les intérêts personnels et ceux de l'entreprise peuvent entrer en conflit. Encore une fois, comme pour tout autre aspect du Code, si vous avez des questions ou si vous êtes confus ou préoccupé, communiquez avec votre responsable ou avec les Ressources humaines pour obtenir plus d'éclaircissements.

Intérêts commerciaux extérieurs

Il nous est interdit de détenir un intérêt financier significatif, directement ou par l'intermédiaire d'un membre de notre famille ou d'un associé, ou d'occuper ou d'accepter un poste de dirigeant ou d'administrateur dans une entreprise qui est en relation d'affaires avec Toromont, lorsque, en raison de notre position au sein de Toromont, nous pourrions d'une manière ou d'une autre bénéficier de l'autre entreprise en influençant les décisions d'achat ou d'autres décisions de Toromont. Un « intérêt financier significatif » est un intérêt suffisamment important pour que les décisions de Toromont puissent entraîner un gain personnel ou un gain pour l'entreprise avec

laquelle Toromont entretient une relation d'affaires. Un intérêt substantiel dans un modeste fournisseur de Toromont serait considéré comme un conflit, alors que la propriété passive de quelques actions d'une grande société cotée en bourse ne le serait probablement pas. Ces restrictions s'appliquent également aux intérêts dans des entreprises qui concurrencent Toromont dans tous ses domaines d'activité.

Emploi extérieur et mandats d'administrateur

Lorsque nous sommes sur notre temps de travail et/ou lorsque nous utilisons les ressources et les biens de l'entreprise, nous consacrons toute notre attention à Toromont. Nous pouvons exercer d'autres activités modestes à l'extérieur ou en tant qu'indépendant, à condition qu'elles soient exercées pendant notre temps libre, avec nos propres ressources et de manière à ne pas nuire à nos performances au sein de Toromont, aux intérêts de Toromont ou à la perception de Toromont par l'opinion publique. Nous ne détournons pas d'activités commerciales au détriment de Toromont. Par exemple, nous n'exerçons pas d'activités pour le compte d'un employeur extérieur, nous ne recevons pas d'appels ou de courriels pour notre emploi extérieur lorsque nous sommes au travail et nous n'utilisons pas les actifs de Toromont pour exercer des activités qui ne relèvent pas de Toromont.

Nous pouvons occuper des postes d'administrateurs externes, que ce soit à des fins lucratives ou non, à condition que cela n'affecte pas négativement nos performances au sein de Toromont ou ne représente pas un conflit d'intérêts.

Nonobstant ce qui précède, il nous est interdit d'accepter un travail avec un concurrent ou avec toute entreprise qui pourrait conduire à un conflit d'intérêts ou à une situation préjudiciable aux intérêts de Toromont. Cette interdiction s'applique également à notre propre entreprise (travail indépendant) et comprend également l'offre à quiconque de tout type de produit ou service qui pourrait être offert dans le cadre de l'offre de produits ou de services de Toromont. Tout travail ou emploi de ce type (y compris un travail indépendant) constitue un conflit d'intérêts manifeste et entraînera le licenciement.

Tous les emplois extérieurs, les activités indépendantes et/ou les mandats d'administrateur extérieurs qui pourraient avoir un impact négatif sur les performances d'un employé au sein de Toromont ou sur les intérêts de l'entreprise ou la perception publique de Toromont sont entièrement divulgués et soumis à l'approbation de la directrice des Affaires juridiques de Toromont. La transparence est extrêmement importante pour nous - en cas de doute, nous divulguons.

Informations confidentielles

Nous ne divulguons à aucune personne extérieure à notre entreprise des informations confidentielles sur les activités ou les affaires de Toromont, sauf si nous sommes dûment autorisés à le faire dans le cadre normal de nos activités.

Par ailleurs, nous protégeons les informations personnelles de nos clients, de nos actionnaires, de nos fournisseurs et de nos collègues conformément aux lois sur la protection de la vie privée et aux politiques de Toromont. Nous suivons les politiques et procédures de Toromont relatives à la protection et à l'utilisation des informations confidentielles et personnelles.

Il est contraire à l'éthique et souvent illégal d'utiliser des informations confidentielles obtenues dans le cadre de notre emploi à des fins personnelles ou au profit d'amis, de membres de la famille, d'associés, de clients, d'actionnaires ou de fournisseurs. L'obligation de confidentialité s'applique à tous les membres de l'équipe Toromont, anciens et actuels.

Utilisation des actifs de l'entreprise

Nous sommes responsables de l'utilisation correcte, l'entretien raisonnable et la sécurité des biens de l'entreprise qui nous sont confiés et nous suivons toutes les politiques et procédures applicables de Toromont.

- Nous n'utilisons pas les biens de Toromont à des fins personnelles, pour en tirer un profit ou un autre avantage. Cela inclut les technologies fournies par Toromont telles que les ordinateurs, les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques. Une utilisation occasionnelle limitée peut être autorisée.
- La propriété intellectuelle développée ou fournie par Toromont, y compris les logiciels et les applications, est utilisée uniquement à des fins professionnelles. Nous ne violons pas les lois sur la propriété intellectuelle ou les politiques de l'entreprise en copiant des logiciels ou en les utilisant à des fins non professionnelles.
- Les opportunités commerciales que nous identifions dans le cadre de notre travail appartiennent à Toromont et sont portées à l'attention de l'entreprise. Nous ne cherchons pas à tirer profit de ces opportunités à des fins personnelles.
- Nous n'avons pas le droit de disposer des biens de Toromont sans l'autorisation préalable, par écrit, du directeur financier ou du chef de la direction de Toromont, sauf dans le cadre légitime de l'exercice de nos fonctions pour les clients.

Nous n'utilisons jamais la technologie ou les biens fournis par l'entreprise à des fins illégales ou obscènes ou à des fins susceptibles d'engager la responsabilité de Toromont ou de nuire à sa réputation.

Cybersécurité

La sécurité des systèmes informatiques de Toromont est essentielle à la poursuite de son succès. Nous veillons à protéger les systèmes informatiques de Toromont contre les accès non autorisés, les virus ou les intrusions.

L'accès aux ressources informatiques de Toromont est limité et ne peut être utilisé que conformément aux politiques de l'entreprise. Nous nous tenons au courant de toutes les politiques informatiques et suivons les formations nécessaires. Il nous incombe de conserver

précieusement nos identifiants d'accès et de ne pas divulguer ces informations à qui que ce soit, pour quelque raison que ce soit. Les mots de passe sont uniques et changés régulièrement.

Médias sociaux

Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube, les blogues et autres outils de réseautage social et plateformes de collaboration en ligne modifient considérablement notre façon de travailler, de communiquer et de nous mettre en relation. Ces outils de médias sociaux offrent des moyens efficaces de dialoguer avec les collègues, les clients, les fournisseurs, les candidats potentiels et le monde en général. L'utilisation de ces outils et plateformes crée également de nouvelles responsabilités.

Nous nous conformons à la politique de Toromont en matière de médias sociaux. Nous faisons preuve de bon sens lorsque nous décidons de publier des informations ou des commentaires sur Toromont ou son personnel, ou lorsque nous utilisons des appellations d'emploi ou des affiliations professionnelles avec Toromont. Ces messages ne doivent jamais contenir de langage ou de commentaires obscènes, désobligeants, dénigrants, irrespectueux ou susceptibles de nuire à la réputation de Toromont ou à son lieu de travail. Nous ne divulguons pas d'informations confidentielles ou exclusives dans nos publications, et nous ne nous présentons pas sous un faux jour et ne donnons pas d'informations sur nos relations avec l'entreprise.

Pratiques commerciales et comptables

En tant qu'entreprise cotée à la bourse de Toronto, Toromont a le devoir envers ses actionnaires de respecter des pratiques commerciales et comptables appropriées. Tous les paiements et autres transactions de l'entreprise sont dûment autorisés par la direction et enregistrés de manière précise et complète dans les livres et registres de l'entreprise, conformément aux principes comptables généralement acceptés et aux politiques comptables établies de l'entreprise.

Toromont ne tolère pas la création d'entrées ou de dossiers faux, incomplets ou trompeurs, y compris les rapports de frais de déplacement.

Nous communiquons les informations avec précision et honnêteté. Les fonds d'entreprise non divulgués ou non enregistrés ne peuvent être constitués à quelque fin que ce soit. Nous ne plaçons pas de fonds de l'entreprise dans des comptes personnels ou non professionnels. Les états financiers de Toromont donnent une image complète et fidèle de la situation financière de l'entreprise et nous appliquons des contrôles comptables internes.

Les plaintes ou préoccupations concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit doivent être transmises à la ligne d'assistance en matière de conformité confidentielle et anonyme de Toromont : **1 866-254-2730** ou par formulaire Web sécurisé à l'adresse : www.openboard.info/tih.

Activité d'investissement

Nous pouvons avoir connaissance d'informations qui n'ont pas été rendues publiques et qui pourraient être utilisées illégalement pour obtenir un avantage injuste en matière d'investissement. C'est pourquoi il nous est interdit d'acquérir ou de céder des intérêts, y compris des actions cotées en bourse de Toromont ou de ses entreprises affiliées, soit directement, soit par l'intermédiaire de membres de notre famille ou d'associés, en raison d'informations importantes non divulguées, jusqu'à ce qu'un délai raisonnable se soit écoulé *après* la divulgation de ces informations au public. Cette interdiction s'applique chaque fois que nous avons connaissance d'une information importante non divulguée, et pas seulement pendant les périodes régulières d'interdiction des opérations de Toromont.

Plusieurs provinces et États disposent d'une législation interdisant les « délits d'initiés », c'est-à-dire le fait d'acheter ou de vendre des titres ou d'influencer l'achat ou la vente de titres en se fondant sur des connaissances qui ne sont pas à la disposition du public. Lorsque nous négocions ou envisageons de négocier des titres de Toromont ou de ses entreprises affiliées ou faisant des affaires avec Toromont, nous avons la responsabilité de nous familiariser avec la législation pertinente et avec les directives de Toromont en matière de délits d'initiés, y compris les périodes d'interdiction.

HABILITATION À TOUS LES NIVEAUX

Décentralisation

Toromont est une entreprise décentralisée. Notre Conseil d'administration et notre équipe de direction donnent le ton par le biais de politiques et de stratégies d'entreprise, puis accordent l'autorité et la responsabilité des performances aux dirigeants de nos unités d'affaires.

À leur tour, ces dirigeants délèguent des responsabilités vers l'extérieur, de sorte que la prise de décision est dispersée et que l'habilitation des employés à tous les niveaux peut s'installer.

Ce système de leadership distribué est en place depuis des décennies et il permet à chaque entreprise de Toromont de prendre des décisions qui répondent parfaitement aux besoins des clients sur les marchés diversifiés que nous servons.

L'habilitation à tous les niveaux crée une main-d'œuvre plus résiliente et plus compétente, ainsi qu'un lieu de travail qui favorise l'épanouissement personnel et la réussite au fur et à mesure que nous acceptons des missions de plus en plus intéressantes et stimulantes.

Alignement

Chaque entreprise de Toromont doit s'aligner sur notre modèle d'entreprise et sur les cinq stratégies fondamentales décrites ci-dessous. L'alignement est une condition préalable à la délégation d'autorité.

Cette approche est conçue pour créer des liens profonds et continus entre Toromont et ses clients et pour donner à Toromont une exposition aux dépenses d'investissement et aux cycles de dépenses d'exploitation des clients.

Nos cinq stratégies sont les suivantes : étendre les marchés, renforcer le soutien aux produits, élargir l'offre de produits, investir dans notre personnel et nos ressources et maintenir une position financière solide.

Toromont encourage l'alignement par le biais du plan d'achat d'actions pour les employés et des attentes en matière d'actionnariat de la part de nos directeurs et de nos dirigeants.

CROISSANCE DES PERSONNES ET DE L'ENTREPRISE

Formation et développement

Toromont reconnaît que nous ne sommes capables d'exécuter efficacement nos stratégies de base qu'en investissant dans nos actifs les plus importants - notre personnel - et en leur donnant les moyens de s'épanouir. C'est pourquoi Toromont encourage et soutient l'apprentissage et le développement continus afin d'élargir et d'actualiser nos compétences et nos capacités et de contribuer au succès de l'entreprise et au bon fonctionnement de notre système organisationnel décentralisé et autonome. Toromont identifie les besoins actuels et anticipés en matière d'apprentissage et de développement qui sont pertinents pour notre entreprise et notre équipe afin de concevoir et d'offrir des programmes efficaces.

Nous sommes responsables de notre apprentissage personnel, de notre développement de carrière et de notre réussite. Nous nous tenons au courant des développements dans notre domaine et exerçons nos fonctions conformément aux normes reconnues et aux codes de déontologie de nos professions ou métiers respectifs. Nous attendons des dirigeants de Toromont qu'ils nous guident dans le développement de nos carrières.

RETOMBÉES POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Cette valeur de Toromont vise à créer une prospérité liée pour tous ceux qui sont en relation avec l'entreprise.

Clients

Nous sommes fiers de notre travail et comprenons que le succès de Toromont est directement lié aux réalisations de nos clients. Nous sommes justes, ouverts et honnêtes avec nos clients et nous fournissons un service rapide, efficace et courtois, des produits de qualité et un bon rapport qualité-prix. Nous prenons le temps d'écouter et de répondre aux besoins et aux préférences de nos clients et nous nous efforçons de les fidéliser par des moyens légitimes.

Employés

En tant qu'employés de Toromont, nous avons la possibilité de nous développer personnellement et professionnellement grâce à des mandats stimulants, à des possibilités d'apprentissage, ainsi qu'à un accompagnement et à un mentorat. Nous sommes encouragés à rechercher activement ces opportunités et ces relations. En travaillant dur et en faisant preuve de nos compétences, nous pouvons obtenir des possibilités d'avancement et des responsabilités de plus en plus importantes. Nous travaillons pour une entreprise qui croit en l'habilitation et la responsabilité personnelles, qui privilégie la promotion interne dans la mesure du possible et qui offre des avantages compétitifs.

Actionnaires

Nous sommes unis dans notre volonté d'assurer un investissement rentable pour les actionnaires de Toromont, dont beaucoup sont des employés. Nous faisons preuve d'excellence et d'efficacité dans l'exécution, la planification et les résultats de notre travail, dans le but d'apporter de la valeur à l'entreprise et de générer un rendement concurrentiel des investissements. Nous comprenons que la rentabilité contribue à la durabilité financière et à la création de fonds pour l'apprentissage et la croissance de l'emploi.

Fournisseurs

Nous traitons nos fournisseurs comme des alliés précieux et nous collaborons avec eux pour fournir aux clients de Toromont des produits et des services de haute qualité sur une base compétitive. Nous sommes justes, ouverts et honnêtes avec tous les fournisseurs et nous nous efforçons de faciliter l'accès à nos activités à toutes les entreprises qualifiées. Il est important que nos fournisseurs s'alignent sur les valeurs de Toromont, en particulier lorsqu'ils interagissent avec nous, nos clients et d'autres partenaires commerciaux. Toromont maintient un programme de qualification et de gestion des fournisseurs et des entrepreneurs afin d'évaluer, de sélectionner et de surveiller les fournisseurs de biens et de services pour notre entreprise. Dans le cadre de ce programme, tous les nouveaux fournisseurs de Toromont doivent s'engager à respecter les principes énoncés dans notre Code de conduite des fournisseurs et à se conformer à toutes les lois. Les entrepreneurs sont également soumis à des évaluations de qualification et à des formations supplémentaires, y compris des formations sur la santé et la sécurité des entrepreneurs, le cas échéant.

Société

Toromont s'engage en faveur des droits de la personne, la démocratie, la protection de l'environnement naturel et la participation à des œuvres caritatives. Elle s'engage également à payer sa juste part d'impôts et à toujours respecter les règles et réglementations des territoires dans lesquels elle opère.

RESPECT DE NOTRE CODE

Notre responsabilité partagée

La réputation de Toromont en tant qu'entreprise éthique mérite d'être protégée. L'intégrité est essentielle à notre réussite et à celle de l'entreprise. Ce Code est le point de départ de la conservation de notre façon de faire des affaires. En conséquence, nous partageons la responsabilité d'adhérer aux normes décrites dans le présent Code et, le cas échéant, aux normes décrites dans des politiques, des lignes directrices ou des législations plus détaillées.

Nous devons réviser ce Code chaque année ou lorsqu'il nous est demandé de le faire de temps à autre. Nous devons certifier que nous l'avons lu, compris et confirmé que nous continuons à nous y conformer. Au cours de cette procédure d'approbation, il est possible de discuter de toute circonstance susceptible de constituer un conflit d'intérêts ou de susciter des inquiétudes au regard de toute autre section du présent Code. Ces discussions sont précieuses et se déroulent avec un responsable ou un représentant des Ressources humaines.

Donner l'exemple

Les dirigeants de Toromont ont la responsabilité supplémentaire de montrer l'exemple, de promouvoir et d'encourager la connaissance, la compréhension et le respect de notre Code. Ils sont censés créer un environnement dans lequel chacun se sent à l'aise pour s'exprimer, poser des questions, soulever des problèmes et, le cas échéant, faire escalader ces problèmes pour y remédier immédiatement.

Dans le doute

À tout moment, si vous n'êtes pas certain de la manière dont ce Code s'applique à une situation particulière, ou si vous avez besoin de conseils et d'informations supplémentaires, nous vous encourageons à vous adresser à votre supérieur ou à un représentant des Ressources humaines.

Si vous n'êtes pas en mesure de demander des éclaircissements à votre supérieur ou aux Ressources humaines, vous pouvez faire part de vos préoccupations aux échelons supérieurs de la direction ou à la directrice des Affaires juridiques de l'entreprise.

S'exprimer sans crainte

Toromont ne prendra jamais de mesures à l'encontre d'un employé, d'un fournisseur ou d'un client qui soulève de bonne foi une question d'ordre éthique. Toromont ne tolère aucune mesure de représailles de la part de quiconque à l'encontre d'un employé, d'un fournisseur ou d'un client qui a soulevé une question ou fait un rapport en toute bonne foi.

Signalement

Les violations du présent Code, y compris les conflits d'intérêts, la fraude ou le vol au détriment de l'entreprise, ou une infraction à la loi ou à la politique de l'entreprise, doivent être signalées à un superviseur ou à un cadre supérieur.

Pour plus d'anonymat, de telles circonstances peuvent être signalées à :

1. La directrice des Affaires juridiques de l'entreprise à :

Affaires juridiques

A/s Industries Toromont Ltée

3131 Hwy 7 West, Building B, Concord, ON L4K 5E1

Téléphone : (416) 667-5511

Télécopieur : (416) 667-5555

2. La ligne d'assistance en matière de conformité de l'entreprise : 1 866-254-2730 ou par formulaire Web sécurisé à l'adresse : www.openboard.info/tih. Le service d'assistance téléphonique est géré par une entité indépendante et les plaintes peuvent être déposées de manière confidentielle et anonyme.

Rapport

Le Conseil d'administration de Toromont veillera au respect du présent code. La directrice juridique de Toromont fournit au Conseil d'administration un rapport annuel sur la conformité. Seuls le Conseil d'administration ou un comité du Conseil peuvent accorder une dérogation aux administrateurs ou aux cadres supérieurs de Toromont.

Non-conformité

Les violations de ce Code peuvent avoir un impact négatif sur la réputation que nous avons si durement gagnée. **Le non-respect du présent Code sera considéré comme une infraction grave et entraînera des conséquences, notamment l'imposition de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.**